

RAPPORT D'ACTIVITE

OC PROPRETE



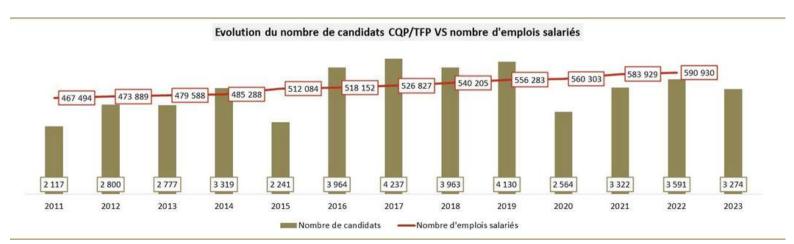
Par Jean Hédou, président de l'OC Propreté Et Jean-Plerre Strupienchonski, vice-président de l'OC Propreté

L'année 2023 n'a pas pris la tournure que nous avions escomptée...

Nous pensions assister à un rebond durable des CQP/TFP maintenant que la crise sanitaire était dernière nous, et nous avons finalement dû constater un recul non négligeable sur ces certifications (-8.8%). A l'inverse, nous étions loin d'envisager une telle reprise du dispositif Clés en Main (+91.6%) et des parcours Acteurs Prévention Secours (+95.1%). Des tendances dont il convient à l'heure de ce bilan de tenter l'analyse.

Une baisse importante du nombre de candidats CQP/TFP

Concernant les CQP/TFP, le constat paraît à la fois inquiétant et paradoxal. Alors que la branche affiche un niveau d'emploi jamais atteint (avec près de 600 000 emplois répertoriés) et que France Stratégie désigne, dans son dernier exercice de prospective, l'emploi d'agent d'entretien comme le plus important pourvoyeur de postes d'ici à 2030, le nombre de candidats CQP/TFP reflue, lui, de près de 9% sur l'exercice...







Plusieurs hypothèses sont à envisager pour expliquer ce recul

- Une première hypothèse peut être celle d'une sélection plus grande à l'entrée des parcours CQP/TFP. En effet, l'attention portée par nos organisations aux savoirs de base, en toute cohérence avec, d'une part, les exigences requises par les postes de travail, et d'autre part, les attendus de certifications sanctionnant un niveau de diplôme de niveau 3, s'est traduite par la mise en place en 2023 d'un pré-positionnement. Ce pré-positionnement vise à limiter les échecs aux évaluations CQP/TFP en facilitant l'orientation des candidats qui rencontrent des difficultés sur le plan des compétences clés vers des dispositifs de formation plus adaptés. Il est devenu en 2023 l'étape incontournable à toute entrée en parcours CQP/TFP. Sa mise en place a sans doute évité à un certain nombre de candidats d'aller à l'échec mais elle pourrait également expliquer une diminution du nombre de candidats, une part d'entre eux ayant naturellement été aiguillée vers d'autres types de parcours.
- Autre hypothèse qu'il nous faut considérer : une motivation moins forte qu'autrefois des entreprises et des candidats sur ces dispositifs certifiants. Car c'est bien du côté des candidats salariés que le bât blesse : -17% de candidats salariés constatés en 2023 contre « seulement » -4.8% pour les contrats de professionnalisation. A part en 2020, année « exceptionnelle » s'il en est, jamais, le nombre de candidats CQP/TFP salariés n'a été aussi faible depuis 2011.

	Ev	olutio	n du n	ombre	de car	ndidate	s par st	tatut				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Salarié	1 588	1 696	1 585	1 991	1 803	1 619	1 822	989	1 320	1 442	1 197	-17,0%
Demandeur d'emploi	177	252	293	447	633	520	434	331	377	465	442	-4,9%
Contrat Professionnalisation	820	1 058	1 181	1 170	1 295	1 411	1 547	1 131	1 378	1 393	1 326	-4,8%
Autre dont apprenti	192	313	282	356	506	413	327	113	247	291	309	6,2%
Total général	2 777	3 319	3 341	3 964	4 237	3 963	4 130	2 564	3 322	3 591	3 274	-8,8%

Faut-il y voir les difficultés, côté employeurs, à laisser le personnel accéder à la formation quels qu'en soient les bénéfices ultérieurs, pour des raisons de contraintes de chantier ou de difficultés de remplacement ? Ou, côté salariés, la complexité à ajouter aux contraintes professionnelles et aux impératifs personnels, l'engagement dans un parcours de formation long et exigeant ? Mais ces contraintes pour les uns comme pour les autres ne sont pas nouvelles. Alors pourquoi cette chute en 2023 ?



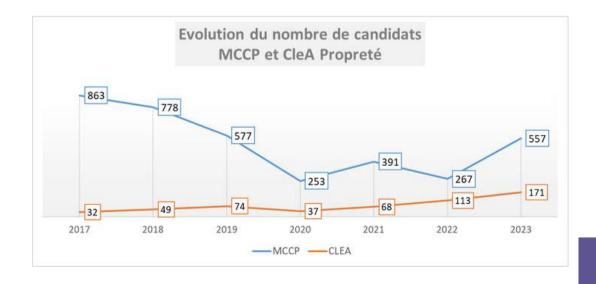
• Dernière hypothèse : l'aspect financier. Il est possible que 2023, avec son contexte économique difficile marqué par l'inflation, les tensions sur le marché du travail, les appels d'offres toujours portés exclusivement par le critère prix, ait été particulièrement tendue pour les entreprises et qu'elles aient, pour ces raisons, freiné leurs projets formation.

.En 2022, l'investissement formation avait été soutenu par le FNE Formation enclenchant une appétence renouvelée pour la formation. 2023 sans ce soutien financier n'a pas suscité le même enthousiasme....

Ces hypothèses, il faudra bien sûr les questionner, et le cas échéant les assumer ou leur trouver des remèdes. Car il ne s'agirait pas que la Propreté, compte tenu de ses enjeux en termes d'attractivité, de fidélisation des agents, de qualification du personnel, de démonstration de son professionnalisme, ne soit pas pleinement au rendez-vous concernant la certification métier.

Les certifications transversales connaissent en revanche un très fort rebond

Pour les certification transversales, portées par la branche et l'OC Propreté, le constat 2023 est tout à fait différent : le **dispositif Clés en Main a notamment connu un véritable rebond** cette année, dont nous ne pouvons que nous féliciter.





Ce rebond a été alimenté, d'une part, par la **mise en place du pré-positionnement CQP/TFP** qui a contribué à orienter vers ce dispositif les candidats dont le niveau en savoirs de base était insuffisant au regard des exigences des certifications métiers ; d'autre part, par l'habilitation de nouveaux organismes, notamment des organismes de formation « propreté », qui se sont révélés très dynamiques commercialement.

Mais il a été également nourri et le sera sans doute encore dans les années à venir par l'évolution du corps social de la branche qu'il faut aujourd'hui acter. AKTO, dans son observatoire Propreté publié début 2024 nous indique que 67% des personnes entrant en contrat de professionnalisation dans la branche en 2022 ne disposait d'aucune qualification initiale, contre 41% en 2021.

La branche Propreté est, et a toujours été, **une branche d'accueil** pour tous, même pour ceux qui n'ont pas une scolarité aboutie, et elle le revendique. Mais les profils recrutés par le secteur tendent à évoluer, en matière de maitrise des savoirs de base, à contre courant des métiers qui exigent **des compétences qui vont aujourd'hui bien au-delà des seuls gestes techniques**. En outre, avec la loi Asile et Immigration, **le contexte légal est appelé à se durcir** vis-à-vis de profils qui constituent une partie non négligeable des salariés du secteur (obtention des cartes de séjours conditionnée à un niveau de langue, employeurs fortement incités à proposer aux salariés allophones des formations visant à atteindre un certain niveau de langue française etc.).

Dans ce double contexte, Clés en Mains démontre plus que jamais sa pertinence et son utilité.

L'aboutissement de projets d'ampleur en 2023

Au-delà de ces contextes mouvants, pour l'OC Propreté, l'année 2023 a été marquée par l'aboutissement de projets d'ampleur : lancement à l'automne 2023 de la nouvelle plateforme de certification Clés en Main -plateforme qui a rencontré un accueil chaleureux de la part des organismes de formation habilités-; enregistrement pour 5 ans par France Compétences des CQP Chef de Site et Responsable de Secteur; lancement avec AKTO des études de cohortes systématisées pour tous les titulaires de certifications Propreté; mise en place progressive du pré-positionnement; instauration d'une procédure handicap; refonte de la formation à destination des nouveaux évaluateurs; etc.





D'autres projets jalonneront 2024...

2024 apportera elle aussi son lot de projets porteurs de lourds enjeux pour l'OC Propreté et la branche : réenregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du CQP Laveur de Vitres Travaux en Hauteur, du TFP Agent Machiniste en Propreté et du Titre de Niveau 6 Responsable Développement Hygiène, Propreté et Services avec des référentiels mis à jour pour mieux répondre aux besoins ; déploiement d'une nouvelle plateforme de certification CQP/TFP à l'automne ; mise en place des parcours de formation « MAC » pour les évaluateurs CQP/TFP ; refonte du parcours formation évaluateurs et formateurs pour Clés en Main...

Autant de réalisations et de projets qui démontrent la capacité de la politique certification de la Propreté à s'adapter, à se renouveler et à évoluer au gré des changements économiques, légaux et sociaux afin de répondre aux enjeux plus que jamais considérables de la branche en matière d'emploi et de formation.

Très bonne lecture et grand merci à tous,

Jean HEDOU, président de l'OC Propreté

Jean-Pierre STRUPIECHONSKI, vice-président de l'OC Propreté



LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE PROPRETE



UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LA BRANCHE DEPUIS 2010

Depuis l'accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie du 4 novembre 2010, les partenaires sociaux de la branche Propreté n'ont de cesse de réaffirmer que les certifications professionnelles constituent un des axes majeurs de la professionnalisation des salariés du secteur et de la sécurisation de leur parcours professionnel.

La certification professionnelle a ainsi encore été mise en avant dans l'accord Formation et Emploi signé par les partenaires sociaux (FEP, SNPRO, CGT, FO, CFTC) le 26 mai 2021. Pour les partenaires sociaux, la mise en oeuvre de ces certifications vise à :

- Offrir un accès à la qualification à la grande majorité des salariés
- Asseoir le professionnalisme des salariés
- Renforcer et développer les compétences des salariés face aux évolutions organisationnelles
- Favoriser le recrutement et l'intégration de nouveaux embauchés.









3 500 entreprises engagées



DEPUIS 2010, LA CERTIFICATION DANS LA PROPRETE C'EST...





L'OC PROPRETÉ C'EST QUOI ?

Association paritaire créée en janvier 2011, l'Organisme Certificateur, sous l'égide de la Commission nationale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche a pour missions de :

- Créer et développer les certifications de la branche, notamment les CQP et TFP, en proposant des outils et méthodes d'évaluation et en pilotant un réseau d'organismes de formation et d'évaluateurs habilités
- Être le garant de l'ingénierie de certification, de la logistique des évaluations, du contrôle des résultats pour présentation en CPNEFP et de l'envoi des résultats et des diplômes aux candidats.
- Mettre à jour et ajuster les certifications de la branche et leurs modalités de mise en oeuvre, en tenant compte des évolutions des métiers et du contexte légal
- Inscrire les certifications de la branche au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire Spécifique (RS) de France Compétences
- Promouvoir les certifications de la branche

LA GOUVERNANCE DE L'OC PROPRETÉ

Le Conseil d'Administration

L'OC Propreté est régi par un conseil d'administration paritaire qui a notamment pour missions de :

- Voter le budget et arrêter les comptes de l'OC
- Etablir chaque année le montant des droits d'inscription et les réviser en tant que de besoin
- Fixer les modalités et les critères d'habilitation des organismes de formation et des centres d'évaluation, définir les conditions de refus ou de retrait de l'habilitation
- Fixer les règles et les principes à respecter par les évaluateurs qui constituent les commissions d'évaluation
- Favoriser la promotion des certifications de la branche
- Donner délégation au bureau ou à un groupe d'études dont il fixe le mandat

Le Bureau

Il est composé du président et du vice président de l'OC. Le Conseil d'Administration délègue son pouvoir au bureau pour la gestion des affaires courantes de l'OC Propreté



L'OC PROPRETÉ C'EST 6 SALARIÉS AU SERVICE DE LA CERTIFICATION DE LA BRANCHE PROPRETÉ



LE RÔLE DU JURY PARITAIRE

Pour un CQP ou un Titre professionnel de branche ainsi que pour toute certification enregistrée en son nom au Répertoire Spécifique (RS) ou au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de France Compétences, la Commission paritaire Nationale pour l'Emploi et La Formation (CPNEFP) est le « certificateur ». A ce titre, elle porte la responsabilité:

- de l'attribution de la certification (totale, partielle ou non délivrance),
- de l'organisation matérielle du processus (via délégation à l'OC Propreté).

Pour attribuer les certifications, la CPNEFP s'appuie sur un jury paritaire certificateur. Ce jury a la responsabilité de l'appréciation portée sur la prestation du candidat durant l'évaluation. Par nature, il est collégial et ne peut donc se limiter à une personne. Dans la branche Propreté, ce jury se compose à minimum de deux représentants des organisations syndicales de salariés (FO, CGT, CFDT, CFTC), et de deux représentants des organisations patronales (FEP, SNPRO).

Attention, Il convient de distinguer, dans la propreté, le jury d'évaluation (ou jury technique composé du binôme évaluateur professionnel et évaluateur pédagogique) du jury de certification, ce dernier ayant un rôle de validation des résultats du jury d'évaluation et des autres évaluations (par exemple, des évaluations continues).

Le jury paritaire certificateur est indépendant. Il peut faire appel à des membres extérieurs – organismes habilités ou formateurs – sans que ces derniers n'aient le droit de vote lors du jury.

Le rôle du jury paritaire de certification étant de valider, attester, la maitrise des compétences exigées, il doit pouvoir disposer de l'ensemble des éléments ayant servi au jury d'évaluation (évaluateurs) et de la motivation détaillée de leurs évaluations.

Sont ainsi à disposition : les commentaires généraux des évaluateurs, les résultats acquis pour chaque bloc à l'issue de l'évaluation, les livrets d'évaluation, les feuilles de présence. Cependant, l'ensemble des documents est anonymisé. Les membres du jury statuent sans connaître l'identité du candidat, ni son entreprise ou son organisme de formation de rattachement.

Sur cette base, le jury procède :

- à l'examen des documents fournis, en particulier de la cohérence des résultats avec les outils et méthodes employées par les évaluateurs,
- aux arbitrages des problèmes qui lui sont soumis,
- à la décision soit d'attribution, soit d'attribution partielle, soit de non attribution de la certification.

Enfin la décision d'un jury paritaire doit être impérativement signée par l'ensemble de ses membres et faire l'objet d'un Procès-Verbal.

Les candidats disposent d'un délai de 3 mois pour contester la décision paritaire.

LES MEMBRES DU JURY PARITAIRES EN 2023



JEAN-PIERRE STRUPIECHONSKI FEP PRÉSIDENT DU JURY PARITAIRE



JEAN HEDOU FEETS FO VICE-PRÉSIDENT DU JURY PARITAIRE



GUY JOANDEL FEP



JAMIL AIT-IDIR
CGT PORTS ET DOCKS



SAMUEL IRLES SNPRO



CHRISTOPHE DEZ
CFDT SERVICES

L'OC PROPRETÉ ASSURE LA PRÉSENTATION DES DOSSIERS ET LE SECRÉTARIAT AU COURS DE CES JURYS PARITAIRES



L'ACTIVITÉ CERTIFICATION EN 2023

CQP/TFP

RECUL ASSEZ PRONONCÉ DU NOMBRE DE CANDIDATS EN 2023





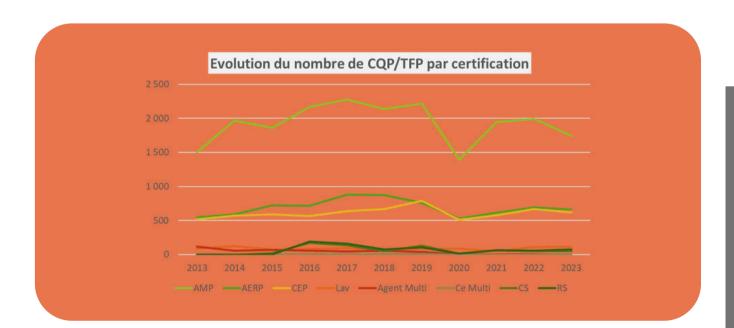
Une diminution de 8.8% du nombre de candidats en 2023...

Avec 3 274 évalués sur l'exercice, 2023 a été marquée par **une baisse importante de l'activité CQP/TFP** après une année 2022 qui, bien que soutenue par le FNE Formation, n'avait pas été exceptionnelle en la matière (3 590 candidats). Ainsi, malgré un dynamisme indéniable en ce qui concerne les contrats de professionnalisation, le dispositif CQP/TFP ne parvient pas à retrouver les niveaux d'avant COVID.



... année d'atterrissage de l'Accord Formation 2021/2023 et de ses objectifs ambitieux

Ainsi les objectifs de l'accord Emploi et Formation de branche signé en 2021, à savoir 4 540 candidats annuels CQP/TFP ne seront pas atteints. Plusieurs hypothèses évoquées en introduction par le président de l'OC Propreté sont avancées pour expliquer ce recul : impact du pré-positionnement et "sélection" plus grande à l'entrée de parcours ; fin du soutien du dispositif FNE ; budgets resserrés pour les entreprises en période d'inflation...



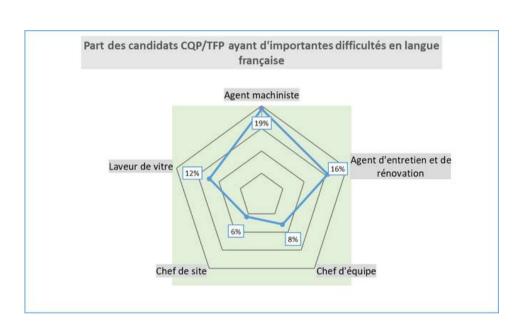


Une part importante de candidates pour les CQP Maitrise

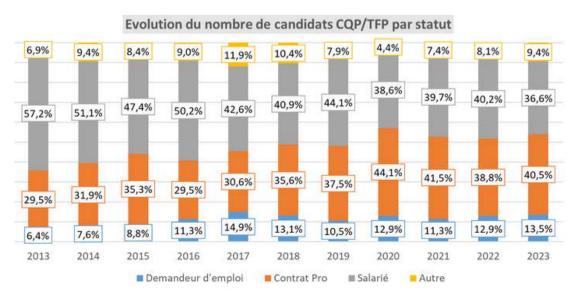
51.3% des candidats 2023 étaient des femmes. Cependant, le taux de féminisation diminue légèrement sur l'exercice, et reste toujours nettement inférieur à la part des femmes dans les effectifs de la propreté. Il faut toutefois souligner que la part des femmes est particulièrement importante pour les CQP Chef d'équipe (57%), Chef de site (61%) et Responsable de secteur (45%).

Difficultés linguistiques

15.3% des candidats rencontrent de très fortes difficultés linguistiques : 36.3% des candidats ayant échoué aux CQP/TFP étaient dans cette situation en 2023.



La part des contrat de professionnalisation augmente de 2pts



Iе constaté repli concerne en premier lieu les salariés (-17%), les contrats de professionnalisation (-4,8%) et les demandeurs d'emplois (-4,9%) ayant été sensiblement moins affectés. En découle une augmentation importante de la part de ces derniers dans le nombre total de candidats COP/TFP.

CLÉS EN MAIN

UN REDEPLOIEMENT QUI SE CONFIRME EN 2023



Avec une augmentation du nombre de parcours de 92%, le dispositif retrouve un niveau équivalent à celui de 2019

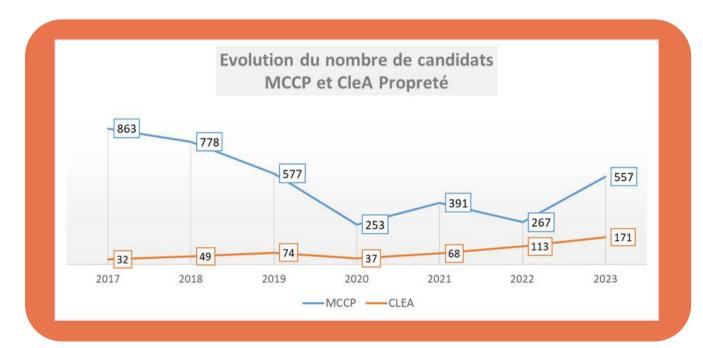
Contrairement au dispositif CQP/TFP, Clés en Main a connu un véritable rebond en 2023, avec 557 MCCP et 171 CléA (contre 267 MCCP et 113 CléA en 2022).

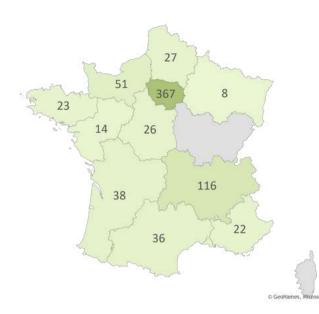
Ce rebond est alimenté à la fois par la mise en place du **pré-positionnement qui permet d'orienter vers ce dispositif les candidats dont le niveau en savoirs de base est insuffisant** au regard des exigences CQP/TFP; et par l'habilitation d'organismes de formation techniques commercialement dynamiques et auxquels cette offre manquait pour répondre aux besoins des salariés et des entreprises.

Sur Clés en Main, les objectifs fixés par l'accord Emploi /formation sont atteints, puisque celui-ci visait :

- 635 candidats par an à horizon 2023
- 90 candidats /an à horizon 2023

Soit 725 candidats sur le dispositif.





Un développement du dispositif dans de nouveaux territoires...

Si les régions Ile-de-France et AURA continuent à occuper une place prépondérante dans le dispositif, on constate que des territoires sur lesquels aucun parcours n'avait été organisé en 2022 sont devenus actifs : Centre Val de Loire et Bretagne notamment.

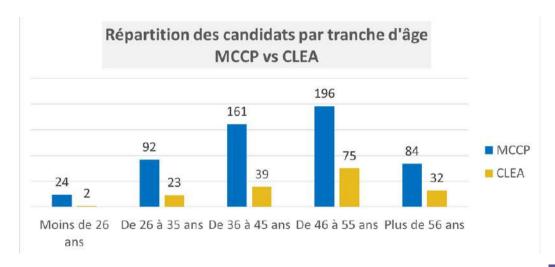
...en lien avec l'habilitation de nouveaux organismes de formation

10 nouveaux organismes ont été habilités en 2023. La carte des organismes de formation a ainsi été revue en profondeur afin de répondre à la demande exprimée par les entreprises en 2022 d'une offre mieux diffusée sur l'ensemble du territoire.

A noter : un organisme a en outre été habilité pour couvrir les territoires de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane



Un dispositif qui s'adresse principalement aux agents seniors



APS LA REPRISE EST LÀ!



Le nombre de candidats APS augmente de façon substantielle en 2023

La maîtrise des risques professionnels est à la fois un enjeu humain, social et économique. La fréquence des accidents de travail dans le secteur est supérieure à la moyenne nationale. C'est pourquoi la branche a développé, en partenariat avec l'INRS, le certificat Acteur de Prévention Secours.

Cette formation s'adresse à la fois aux chefs d'équipes et aux agents de propreté.

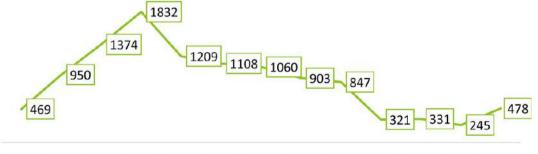


Petit rappel: la formation APS, qu'est ce que c'est?

Aux agents, le dispositif Acteur Prévention Secours de la Propreté permet d'acquérir les compétences nécessaires au repérage de situations à risques et à la proposition d'améliorations. Ce parcours les forme également à mettre en oeuvre un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur leur lieu de travail. Formés, ils contribuent à la réduction voire à la suppression des risques professionnels auxquels ils sont exposés et peuvent également agir en cas de risques avérés. Ils deviennent ainsi de véritables acteurs de la prévention.

Aux chefs d'équipe, ce parcours permet de prendre en main leur mission de relais entre les agents et l'entreprise sur le sujet de la prévention des risques. En accompagnant et informant ceux qui n'ont pas bénéficié de la formation APS Propreté, ils contribuent activement à la déclinaison des démarches de prévention au sein de leur entreprise.

Evolution du nombre de candidats APS



2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023



4 PROJETS PHARES POUR 2024

UNE NOUVELLE PLATEFORME POUR LES CQP/TFP





Après avoir lancé avec succès en 2023 la nouvelle plateforme de certification pour le dispositif Clés en Main, l'OC Propreté a entamé les travaux nécessaires au développement de la nouvelle plateforme CQP/TFP avec le même prestataire, CERTIKEO. **Cette plateforme est appelée à remplacer le logiciel OCEAN** utilisé par l'OC Propreté, les organismes de formation habilités CQP/TFP et les évaluateurs depuis 2013.

Ses principaux atouts?

- une ergonomie simplifiée
- une digitalisation des diplômes (avec Q-R code)
- un processus d'inscription des candidats aux épreuves revu
- un accès facilité à l'historique à des fins statistiques
- une saisie des notes plus facile pour les évaluateurs
- une mise en conformité par rapport aux exigences RGPD et France Compétences
- etc.

Cette nouvelle plateforme devrait être opérationnelle d'ici l'automne 2024.

Un accompagnement à la prise en main sera bien sûr prévu pour tous les utilisateurs



3 RE-ENREGISTREMENTS PRÉVUS AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP)





Depuis janvier 2024, certaines certifications de la branche Propreté ne sont plus enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de France Compétences, faute d'un nombre suffisant de candidats. **Ces certifications restent toutefois actives et reconnues dans la Branche!**

Leur non-enregistrement a pour conséquences qu'elles ne seront plus accessibles **ni par la VAE ni par le CPF,** et qu'aucun niveau « éducation nationale » ne sera octroyé à leurs titulaires. Pour le reste, rien ne change les concernant tant au niveau des épreuves que des conditions de prise en charge et de déploiement.

	Enregistré au RNCP	Commentaires
TFP Agent machiniste en Propreté	OUI	
TFP Agent d'entretien et de rénovation en propreté	oui	
CQP Laveur de vitres travaux en hauteur	NON	Un réenregistrement de cette certification devraît cependant être opéré à l'automne 2024
TFP Chef d'équipe en propreté	OUI	
CQP Agent de maintenance multi- techniques immobilières	NON	
CQP Chef d'équipe en maintenance multi-techniques immobilières	NON	
CQP Chef de site(s) en propreté	OUI	
CQP Responsable de secteur en Propreté	oui	



Du fait de l'arrivée à échéance de leur enregistrement, certaines certifications seront réenregistrées en 2024 (sous réserve de l'acceptation des dossiers par France Compétences)

- le TFP Agent Machiniste en Propreté
- le CQP Laveur de vitres travaux en hauteur
- Le Titre Responsable Développement Hygiène, Propreté et Services



UNE FORMATION M-A-C POUR LES ÉVALUATEURS CQP/TFP





Le 8 avril 2024 aura lieu la première formation **"Mise à jour des connaissances" à destination des évaluateurs CQP/TFP de la Propreté.** Et il était temps, certains réalisant des évaluations depuis près de 15 ans !

Le déploiement de cette nouvelle formation fait suite à la refonte, en 2023, de la formation initiale destinée aux nouveaux évaluateurs. Cette dernière, dorénavant animée par Raphaël NIVON -formateur et évaluateur INHNI de longue date- et l'OC Propreté, s'organise en deux temps :

- Un premier temps en e-learning : 7 modules à passer en autonomie permettent aux futurs évaluateurs de tout savoir sur la certification dans la Propreté .
- Un deuxième temps en classe virtuelle, permet aux futurs évaluateurs d'en savoir plus sur la situation d'évaluation, de prendre en main les outils mis à disposition des évaluateurs par l'OC Propreté, et de s'entrainer à la posture d'évaluateur grâce à des jeux de rôle et des mises en situation.

La formation MAC s'appuiera sur le même duo d'animateurs, sur les mêmes modules de e-learning amont, mais la classe virtuelle ne durera qu'une demie journée et sera consacrée à la fois à des **révisions sur la posture d'évaluateur**, et à des échanges fondés sur **les retours d'expérience** des participants.

Le programme?

- Réactiver ses connaissances en matière de certification
- Se mettre à jour sur les procédures ainsi que sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation des candidats CQP/TFP
- Améliorer ses pratiques en bénéficiant des retours d'expérience de chaque stagiaire
- Faire bénéficier à tous, et notamment à l'OC Propreté de son expérience et de ses idées quant aux évolutions à apporter au dispositif CQP/TFP

UNE FORMATION REVUE POUR LES ACTEURS DU DISPOSITIF CLÉS EN MAIN





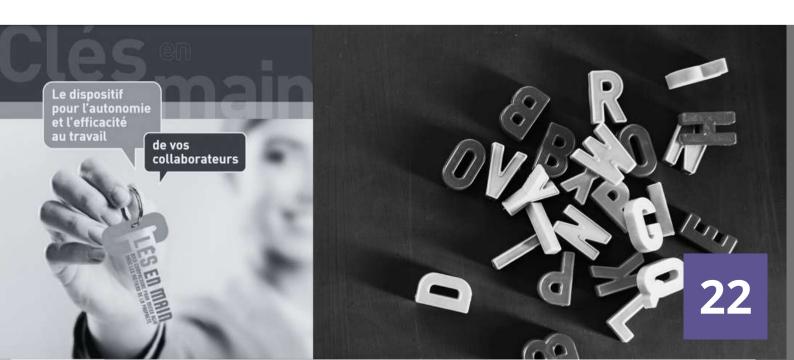
L'OC Propreté travaillera, courant 2024, à la refonte de l'accompagnement formation des acteurs intervenants dans le dispositif Clés en Main Propreté.

Le fort développement du réseau des organismes habilités; la diversification des profils des intervenants; une certaine instabilité des équipes pédagogiques des organismes de formation; le laps de temps parfois important qui s'écoule entre la formation post habilitation et la mise en œuvre effective du premier parcours de formation rendent en effet caduque le modèle actuellement proposé et qui repose sur le passage obligatoire par tous les acteurs intervenants sur Clés en Main d'une formation identique pour tous de 3 jours.

Différents parcours seront ainsi proposés en fonction du rôle de l'intervenant dans Clés en Mains :

- Une formation d'une journée à destination des chefs de projet, commerciaux, responsables pédagogiques
- Une formation d'un jour et demi à destination des formateurs et des évaluateurs
- Une formation flash de 2 heures à destination des gestionnaires amenés à manipuler la plateforme à des fins administratives.

Le modèle économique de cette formation est également appelé à être revu.









1 rue Jean Jaurès, 94800 VILLEJUIF



01 43 90 22 15



contact@oc-proprete.fr